

Le cyberharcèlement



Le cyberharcèlement est le fait de harceler une personne en ligne, de le menacer, de l'insulter ou de l'humilier de façon répétitive. Souvent, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur les forums, sur des blogs ou sur le chat d'un jeu vidéo, la victime n'ose pas en parler par honte ou par peur des représailles. Cela peut entraîner chez elle de la dépression, un décrochage scolaire, des troubles de l'équilibre

psychologique et émotionnel, de la violence... Il est important d'observer les changements de comportement de son enfant et d'être toujours à son écoute.

Sensibilisez votre enfant aux dangers du harcèlement

Désemparé face au harcèlement ? Appelez le numéro vert « non au harcèlement »
30 20

Parler à son enfant du harcèlement de manière générale lui permet de mieux comprendre les limites qui ne doivent pas être dépassées par lui-même ou par l'un de ses camarades. Lui permettre d'acquérir ces repères lui permettront d'éviter de devenir harceleur et d'agir de façon plus appropriée qu'il soit victime ou témoin.

Que faire si mon enfant est victime de cyber-harcèlement ?

- Faites des captures d'écran pour garder des preuves du harcèlement.
- Si la personne qui harcèle est élève dans la même école que votre enfant, parlez-en au professeur référent ou à un délégué des parents d'élèves.
- Demandez à l'auteur de retirer ses propos litigieux ou signalez-les à l'administrateur de la page internet concernée.
- Si la personne est en dehors de l'établissement scolaire de votre enfant vous pouvez porter plainte en montrant les différentes preuves.

En 2013, 40% des collégiens et des lycéens on déclaré avoir été victime de cyberviolence au moins une fois pendant l'année scolaire*

Pour signaler un contenu illicite en ligne :

www.pointdecontact.net/

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>